

# Technical Support

## Telephone support services

To use the Epson® PrivateLine® Support service, call (800) 637-7661. This service is available for the duration of your warranty period. You may also speak with a support specialist by calling (562) 276-4394 (U.S.) or (905) 709-3839 (Canada).

Support hours are 6 AM to 8 PM, Pacific Time, Monday through Friday, and 7 AM to 4 PM, Pacific Time, Saturday. Days and hours of support are subject to change without notice. Toll or long distance charges may apply.

## Internet support

Visit [epson.com/support](http://epson.com/support) (U.S.) or [epson.ca/support](http://epson.ca/support) (Canada) and search for your product for solutions to common problems. You can download utilities and documentation, get FAQs and troubleshooting advice, or e-mail Epson.

## Epson America, Inc. Limited Warranty

- A. What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the original retail purchaser of the Epson product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of two (2) years from the date of original purchase. For warranty service, you must provide proof of the original date of purchase.
- B. What Epson Will Do To Correct Problems:** If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, date of original purchase, and, if the product includes one, the serial number. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. When warranty service involves the exchange of the product, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product.
- C. What This Warranty Does Not Cover:**
1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, neglect, failure to maintain, improper packing or shipping, disasters such as fire, flood, lightning, improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products.
  2. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as, dealer or user-added boards, components, or cables.
  3. Any damage caused by installing the product next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner.
  4. Damage caused by failure to properly maintain the product.
  5. Service when the product is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico.
  6. Service if the product label, logo, rating label, or serial number has been removed
  7. Loss of data.
  8. Installation or removal.
  9. Any damage from service performed by other than an Epson Authorized Servicer.

10. Damage resulting from operation in areas with smoke, high humidity, dust, or excessive vibration.
11. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage.
12. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
13. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the product.

This warranty is not transferable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for any costs incurred.

**D. DISCLAIMER OF WARRANTIES:** THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

**E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:** EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. IF THE ABOVE REMEDY FAILS FOR ANY REASON, EPSON'S ENTIRE LIABILITY SHALL BE LIMITED TO THE PRICE PAID FOR THE EPSON PRODUCT. ANY ACTION FOR BREACH OF WARRANTY MUST BE BROUGHT WITHIN 3 MONTHS OF THE EXPIRATION OF THE WARRANTY. EPSON IS NOT LIABLE FOR PERFORMANCE DELAYS OR FOR NONPERFORMANCE DUE TO CAUSES BEYOND ITS REASONABLE CONTROL. EXCEPT AS PROVIDED IN THIS WRITTEN WARRANTY, NEITHER EPSON NOR ITS AFFILIATES SHALL BE LIABLE FOR ANY LOSS, INCONVENIENCE, OR DAMAGE, INCLUDING DIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCTS, WHETHER RESULTING FROM A BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN SUCH JURISDICTIONS, THE LIMITS IN THIS PARAGRAPH AND THE PRECEDING PARAGRAPH MAY NOT APPLY.

**F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:**

1. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at [customer.inquires@ea.epson.com](mailto:customer.inquires@ea.epson.com). Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
3. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach,

CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.

4. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.
7. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 8 (below) is found to be unenforceable, the entire Section F (but only Section F) shall be null and void.
8. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration, we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.**
9. Except for this section, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions in this arbitration section are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt-out, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

#### **G. Other Provisions:**

1. **Other Rights You May Have:** This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. **Warranties in Canada:** In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. **Governing Law:** This warranty shall be governed by the internal laws of the State of California, except for Section F, which is governed by the Federal Arbitration Act. In the event of a dispute in which the provisions of Section D are inapplicable, or severed from the remainder of this agreement, or you opt-out pursuant to Section F3, you and Epson both consent to the governing law and jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit: [www.epson.com](http://www.epson.com) in the U.S. or [www.epson.ca](http://www.epson.ca) in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) in the U.S. or [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) in Canada.

To contact the Epson Connection<sup>SM</sup>, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.



# Soutien technique

## Services de soutien téléphonique

Pour utiliser le service de soutien Epson® PrivateLine®, composez le 1 800 637-7661. Ce service est disponible pendant toute la durée de votre garantie. Vous pouvez aussi parler à un spécialiste du soutien en composant le 905 709-3839.

Les heures de soutien sont de 6 h à 20 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, et de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, le samedi. Les heures et les jours de soutien sont modifiables sans préavis. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer.

## Soutien Internet

Visitez le site Web [epson.ca/support](http://epson.ca/support) et effectuez une recherche pour votre produit afin d'accéder à des solutions à des problèmes courants. Ensuite, suivez les instructions à l'écran.

## Garantie limitée d'Epson America, Inc.

- A. **Éléments couverts par la garantie** : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au premier acheteur au détail du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté neuf et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de deux (2) ans, à compter de la date d'achat d'origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- B. **Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes** : Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de la présente déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, la date d'achat d'origine et, si le produit en inclut un, le numéro de série. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson remplacera l'appareil défectueux, sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'appareil défectueux, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.
- C. **Ce que la présente garantie ne couvre pas** :
1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, un entretien inadéquat, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation, la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
  2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.
  3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
  4. Les dommages causés par un entretien inadéquat du produit.
  5. L'entretien lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
  6. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.

7. La perte de données.
8. L'installation ou la désinstallation.
9. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
10. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à un taux d'humidité extrême, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
11. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
12. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
13. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou un emballage et un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

La présente garantie n'est pas transférables. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

**D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**

**E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON :**  
 LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. SI LE DÉDOMMAGEMENT ÉNONCÉ CI-DESSUS FAIT DÉFAUT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ D'EPSON SERA LIMITÉE AU PRIX PAYÉ POUR LE PRODUIT EPSON. TOUTE ACTION RÉSULTANT D'UN MANQUEMENT À LA GARANTIE DOIT ÊTRE INTENTÉE DANS LES 3 MOIS SUIVANT L'EXPIRATION DE LA GARANTIE. EPSON NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DES RETARDS OU DES PÉRIODES DE NON-FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE CAUSES INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE, EPSON ET LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES PERTES, INCONVÉNIENTS OU DOMMAGES, INCLUANT DES DOMMAGES DIRECTS, PARTICULIERS, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, Y COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICES, LES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, LE TEMPS D'ARRÊT, LES RÉCLAMATIONS DE TIERS, INCLUANT LES CLIENTS, OU LES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LES PRODUITS EPSON, QU'ILS SOIENT CAUSÉS PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. DANS DE TELS TERRITOIRES, LES LIMITES INDIQUÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE ET DANS LE PARAGRAPHE PRÉCÉDENT POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER.

**F. Litiges, arbitrage, lois applicables :**

1. Toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage, plutôt que devant les tribunaux, dans le comté Los Angeles. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée, tout règlement permettant les recours collectifs ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à l'adresse

<http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.

2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : [customer.inquiries@ea.epson.com](mailto:customer.inquiries@ea.epson.com). Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente(30) jours suivant votre achat de produits ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Toute action en cas de rupture de la garantie doit être intentée dans les 3 mois suivant la date d'achat d'origine.
7. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 8 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article F en entier (et seul l'article F) deviendra nul et non avenu.
8. **Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation se retrouve devant les tribunaux plutôt qu'en arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à tout droit à un procès devant jury. Chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses droits de propriété intellectuelle.**
9. À l'exception de ce qui est prévu par les dispositions du présent article qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions du présent article sur l'arbitrage seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de province/territoire de résidence.

#### **G. Autres dispositions :**

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

3. Loi applicable : La présente garantie est régie par les lois internes de l'État de la Californie, à l'exception de l'article F qui est régi par la Federal Arbitration Act. Dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article D seraient inapplicables ou disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure en vertu de l'article F3, vous et Epson reconnaissez les lois applicables et la compétence des tribunaux de votre province/territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site [www.epson.ca](http://www.epson.ca).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) (ou [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) aux É.-U.).

Pour communiquer avec Epson Connection<sup>MS</sup>, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905 709-3839 (Canada) ou le 562 276-4394 (É.-U.), ou écrivez à Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à titre d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



\*413600600\*